

République française - Département de la Gironde



## Extrait du registre des délibérations Conseil municipal du 10 mars 2025

Le 10 mars 2025 à 18h, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en Mairie, sous la présidence de **Jean-Jacques Puyobrau**, Maire de Floirac

---

### Délibération n°2025-14 : Approbation du programme de l'équipement de Dravemont et lancement de la procédure de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée

Rapporteur : Pascal CAVALIERE

Date de convocation du Conseil municipal : 4 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33

#### Présents : 25

Jean-Jacques PUYOBRAU - Alexandre BOURIGAULT - Nathalie LACUEY - Jean Claude GALAN  
Andrée COLLIN - Pascal CAVALIERE - Martine CHEVAUCHERIE - Didier IGLESIAS  
Hélène BARBOT - Hervé DROILLARD - Nadine GRENOUILLEAU - Christophe BAGILET  
Céline PROUHET - Vincent BUNEL - Justine ADENIS - Cédric JUIF - Monique FRENEL  
Patrick DANDY - Sandrine TIGNOL - Florent NAPOL - Nicolas CALT - Catherine ARNOLD  
Jonathan SINSOU - Séverine CASTAGNET - Alexandre LEDOUX

#### Absents excusés ayant donné pouvoir : 8

Régis DESCLAUX DE LESCAR à Martine CHEVAUCHERIE - Fatima SABI à Andrée COLLIN  
Nathalie BIJOUX à Vincent BUNEL - Nicole BONNAL à Pascal CAVALIERE  
Josette DURLIN à Jean Claude GALAN - Olivier SAILHAN à Justine ADENIS  
Ahmed ASFOR à Alexandre BOURIGAULT - Kamel MEHERZI à Nathalie LACUEY

M. Jean-Claude GALAN a été nommé secrétaire de séance

Dans le cadre du Projet de Renouveau Urbain de Dravemont, initié en 2016, la Ville a validé, dans le plan guide, plusieurs projets visant à requalifier le quartier Dravemont parmi lesquels : l'aménagement du square Joséphine Baker (inauguré en novembre 2021), la construction d'un nouveau groupe scolaire (livré en 2023), la construction d'une halle commerçante (en cours de construction), la réhabilitation de la résidence sociale Blaise Pascal - Corneille (en cours) et la construction d'un équipement municipal à vocation sociale, culturelle et citoyenne sur l'emplacement de l'actuel Centre commercial Dravemont.

Cet équipement public se situera au centre du quartier Dravemont.

En 2023 et 2024, les élus référents, les services municipaux et les partenaires, accompagnés par Bordeaux Métropole et l'équipe de maîtrise d'œuvre ont travaillé, dans le cadre du Projet Social de Territoire, selon une méthodologie basée sur les réflexions collectives et la création de synergies, à la définition de ce qui pourrait être cet équipement. Ces échanges ont permis à la Ville d'arrêter un programme qui se veut à la fois ambitieux et soutenable.

Situé au cœur du quartier prioritaire, l'équipement devra proposer aux habitants de Dravemont mais aussi du territoire élargi, un lieu de vie accueillant, attractif et inclusif.

Il regroupera 3 équipements et services publics présents sur le quartier :

- L'école municipale des Arts partagés et son auditorium
- La Fabrique citoyenne, labellisée France Service
- L'agence postale

Le programme prévoit également l'aménagement d'espaces communs qui permettront l'accueil de multiples activités et acteurs du quartier Dravemont.

Le programme technique détaillé définit le projet comme suit : « *Au-delà des fonctions assurées par ces structures, ce nouveau lieu emblématique, à mi-chemin entre établissement public et tiers-lieu, a pour vocation de devenir un pôle structurant et rayonnant, au service de l'hybridation, de l'expression citoyenne et de l'épanouissement de la vie locale.* »

D'une surface utile estimée à 1381 m<sup>2</sup>, le projet est travaillé afin de garantir sa parfaite intégration dans le contexte urbain. Les espaces extérieurs seront aménagés de manière à favoriser les porosités est/ouest et une traversée apaisée du quartier. Du stationnement aérien est prévu aux abords de l'établissement.

Le coût total des travaux est estimé à 4 605 390 € HT.

Considérant ces éléments, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider le programme technique détaillé et d'initier les phases opérationnelles au moyen d'un mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée.

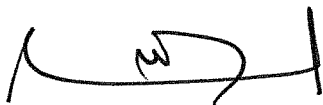
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-21 ;  
Vu l'avis des commissions Culture et Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Démocratie participative et Agenda 21 réunies en date du 20 février 2025 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré

- Approuve le programme technique détaillé de l'équipement de Dravemont ;
- Autorise Monsieur le Maire à mener une procédure de marché de maîtrise d'ouvrage délégué ;
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet de signer tout document se rapportant à cette opération.

#### **Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Extrait certifié conforme. Au registre sont les signatures



Jean-Claude **GALAN**  
Secrétaire de séance



Jean-Jacques **PUYOBRAU**  
Maire de Floirac

Monsieur le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le Représentant de l'Eta et de sa publication.